

17-05-2016

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,
TENUE LE 17 MAI 2016 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Membres du conseil

Marcel Dubeau
Françoise Geoffroy

Pierre Lépicier
Pierre Provost

Sylvain Trudel

Sous la présidence du maire, M. Martin Desroches.

Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent. La conseillère Maryse Gouger est absente.

**L'AVIS DE CONVOCATION A ÉTÉ SIGNIFIÉ AUX MEMBRES DU CONSEIL TEL QUE
REQUIS À L'ARTICLE 153 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC.**

LE MAIRE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 20 H.

198-2016

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Mandat à Mosaic 3D, division du Groupe Geniarp - Survol des sablières et production de levés aéroportés;
4. Réfection de la rue Coutu – Mandat à une firme pour le contrôle qualitatif des matériaux;
5. Réfection du chemin de la Ligne-Frédéric et construction d'une nouvelle rue :
- Acceptation du cahier de charges n° TP-IN04.11-2016 et appel d'offres;
6. Usine de traitement des eaux usées, traitement biologique par boues activées – Services d'ingénierie :
- Acceptation du cahier de charges n° TP-MR02.01-2016 et appel d'offres;
7. Lot 5 849 258 de 123907 Canada inc. – Mandat à un notaire pour l'achat;
8. Lot 5 849 259 - Mandat à un notaire pour un acte de servitude (piste cyclable);
9. Rang Sainte-Marie – Acquisition de lots, mandat à un notaire et un arpenteur;
10. Engagement d'un inspecteur en bâtiment et environnement;
11. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Item 2

Période de questions

Le maire invite les citoyens à la période de questions.

199-2016

Mosaic 3D, division
du Groupe Geniarp
- Mandat

* *Monsieur le conseiller Pierre Lépicier déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il s'abstient donc de participer aux délibérations et de voter.*

CONSIDÉRANT le Règlement n° 202-2008 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement exige qu'un droit soit payable par tout exploitant de carrière ou de sablière, droit calculé en fonction de la quantité (exprimée en tonne métrique ou en mètre cube) de substances, transformées ou non, qui transitent à partir de son site;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit contrôler les quantités déclarées en déterminant le volume de matériaux extrait des sablières en comparant les modèles numériques de terrain de 2014 et 2016;

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 199-2016

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Provost appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu d'accepter la proposition de Mosaïc 3D, division du Groupe Geniarp, pour effectuer un levé aéroporté par système LiDAR pour les calculs de volumétrie des sablières indiquées ci-dessous, pour un montant de 9 850,00 \$ avant taxes :

Sablières	Coûts	Superficie
Généreux A	2 000\$	0.2 km ²
Généreux B	1 800\$	0.1 km ²
Lépine	2 250\$	0.3 km ²
Sables de Joliette A	2 000\$	0.2 km ²
Sables de Joliette B	1 800\$	0.1 km ²

➤ Cette dépense est prise à même la réserve créée par ledit règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

200-2016

Rue Coutu

- Contrôle qualitatif matériaux

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu de mandater Les Services exp inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de réfection de la rue Coutu, selon des honoraires professionnels de 988,00 \$ avant taxes (dossier n° TP-PA02.21-2016).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

201-2016

Réfection du chemin
de la Ligne-Frédéric et
construction nouvelle rue
- Cahier de charges et
appel d'offres sur Se@o

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu :

1. d'accepter le cahier des charges n° TP-IN04.11-2016 préparé par EFEL experts-conseils intitulé : Réfection du chemin de la Ligne-Frédéric et construction d'une nouvelle rue (entrepreneur);
2. de faire paraître un appel d'offres dans un journal distribué sur le territoire de la municipalité et sur le SE@O, soit le système électronique d'appel d'offres reconnu du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

202-2016

Usine traitement eaux usées,
traitement biologique
par boues activées
- Services d'ingénierie
- Cahier de charges et
appel d'offres sur Se@o

Sur la proposition du conseiller Pierre Provost appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu :

1. d'accepter le cahier de charges n° TP-MR02.01-2016 sur la construction d'une usine de traitement des eaux usées utilisant le traitement biologique des eaux usées par boues activées - Services professionnels d'ingénierie pour la réalisation de plans et devis détaillés et surveillance des travaux;
2. de faire paraître un appel d'offres dans un journal distribué sur le territoire de la municipalité et sur le SE@O, soit le système électronique d'appel d'offres reconnu du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

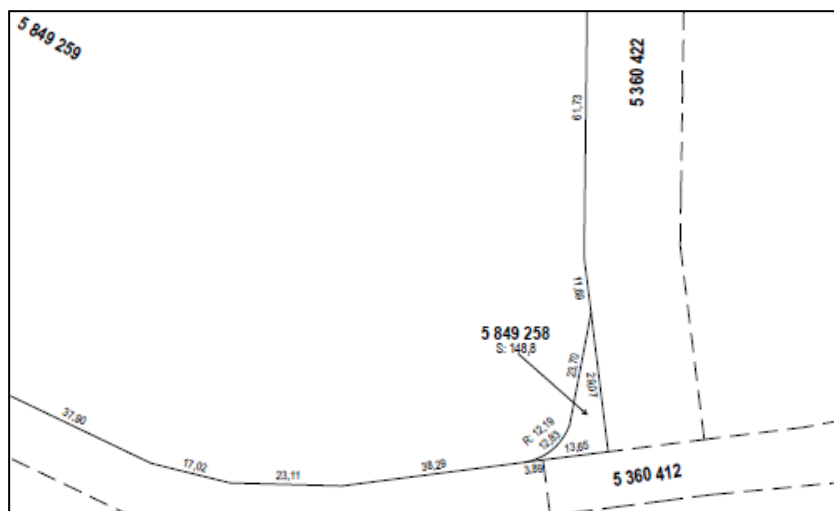
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

203-2016

Lot 5 849 258 de la cie
123907 Canada inc.
- Mandat notaire achat

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite acquérir le lot 5 849 258 de la compagnie 123907 Canada inc.;



EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu :

1. de mandater M^e Mireille Beausoleil, notaire, à préparer les documents nécessaires à l'acquisition dudit lot par la Municipalité et d'en payer les frais;
2. d'autoriser le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier à signer tout document nécessaire à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

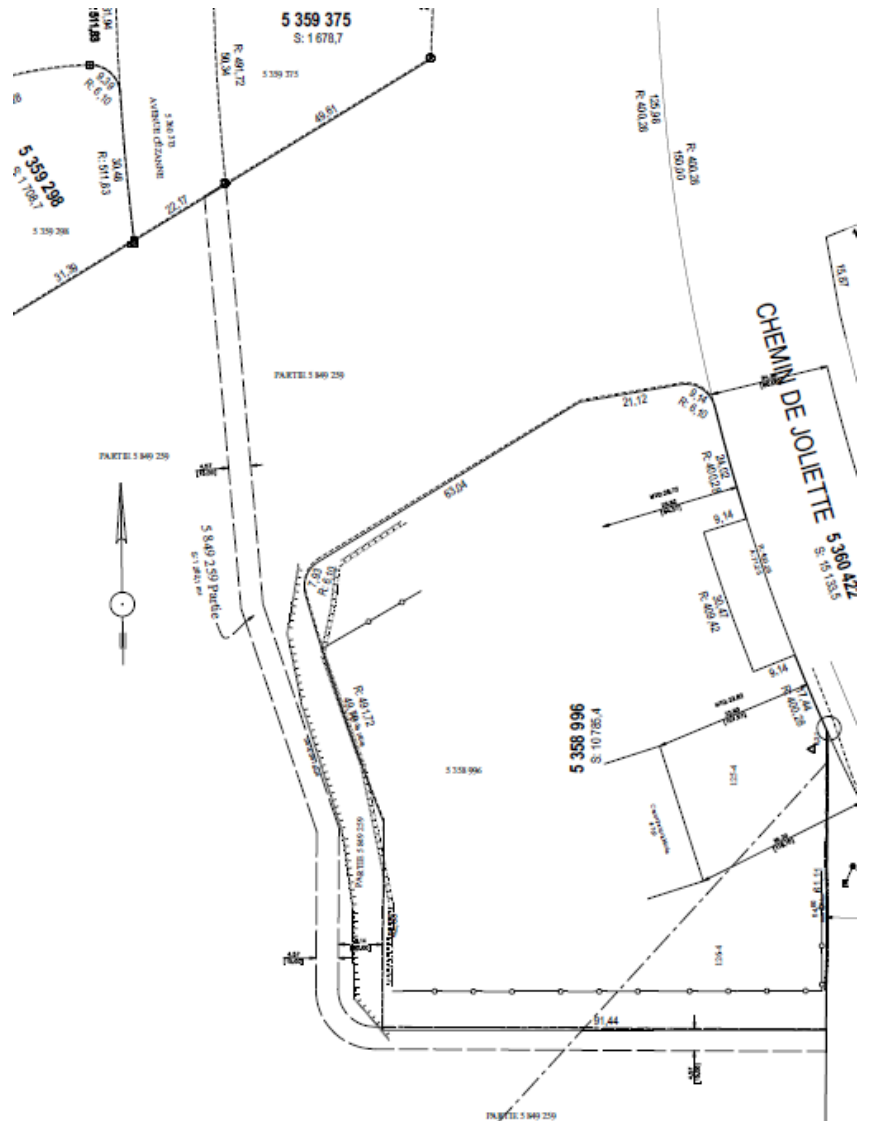
204-2016

Lot 5 849 259

- Servitude

- Mandat à un notaire

CONSIDÉRANT QUE sur la partie de lot 5 849 259, un acte de servitude doit être rédigé en faveur de la Municipalité pour la réalisation d'une piste cyclable;



EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu :

1. de mandater M^e Mireille Beausoleil, notaire, à préparer l'acte de servitude et d'en payer les frais;
2. d'autoriser le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier à signer tout document requis à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

205-2016

Rang Sainte-Marie
et ch. de Saint-Jean
- Acquisition/vente lots
- Mandat à un notaire
et à un arpenteur

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de réaménagement de l'intersection du rang Sainte-Marie et du chemin de Saint-Jean, la Municipalité souhaite acquérir quelques lots et vendre des parties de lots à abandonner;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu :

1. de mandater, aux frais de la Municipalité, la firme GNL arpenteurs-géomètres à préparer les descriptions techniques requises;
2. de mandater, aux frais de la Municipalité, le notaire Jean-François Baril à préparer les documents nécessaires auxdites acquisitions et ventes;
3. d'autoriser la signature des documents par le maire et le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

206-2016

Inspecteur en bâtiment
et environnement
- Embauche Mario Lane

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de créer un deuxième poste d'inspecteur en bâtiment et environnement afin de répondre aux nombreuses demandes qui sont présentées;

CONSIDÉRANT QUE M. Mario Lane possède les qualifications requises à l'accomplissement de cette fonction;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu :

1. d'embaucher M. Mario Lane à titre de salarié régulier au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement à compter du 24 mai 2016, selon les normes en vigueur dans la convention collective;
2. que Monsieur Lane relève directement de la directrice du Service d'urbanisme;
3. que M. Mario Lane soit habilité à entreprendre des poursuites pénales et à délivrer des constats d'infraction contre tout contrevenant à toute disposition des règlements qui sont sous sa responsabilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

207-2016

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Provost, il est résolu qu'à 20 h 08 la présente séance soit levée.

Martin Desroches, maire

René Charbonneau, sec.-trés. / dir. gén.

« Je, Martin Desroches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».